

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**DU 20 décembre 2013 2013**

Il est rappelé que ces brefs comptes rendus ne sont ni des documents officiels, ni exhaustifs, ils ne reprennent que les points essentiels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le texte intégral en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage et le site internet

Étaient présents : M. Gajas Vincent, Mmes Isabelle Chiron, Danièle Girard, Françoise Hardy, Mrs Jean-Paul Alleaume, Christian Maisons, François Caré, Arnaud de Boisanger, M. Caré François, Mme Guérout Suchitra, M. Palat Laurent

Absents excusés : Mme Lina Hemmery (procuration à M. Gajas), M. Alain Favril (procuration à Mme Danièle Girard), M. Nkunga Jérôme

M François Caré est élu secrétaire de séance.

Aucune remarque particulière n'est formulée, le compte rendu du 18 octobre 2013 est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour plusieurs points : Fonds de péréquation ; acceptation d'une subvention, La petite Boutique ; indemnités des élus. Le conseil accepte à l'unanimité

COMPETENCE TRANSPORTS SCOLAIRES (CAD)

L'agglomération de Dreux dispose de cette compétence. Les communes qui rejoignent cette agglomération au 1^{er} janvier 2014 peuvent choisir de conserver cette compétence ou de la transférer à l'agglomération.

9 communes sur 12 ont gardé la compétence et 2 syndicats sur trois.

Il semble que DREUX AGGLO externalisera totalement le service en le confiant à des transporteurs privés.

L'agglomération annonce que l'option sera possible à tout moment (en tous cas tant que l'agglo ne l'imposera pas).

Monsieur le Maire estime que le transfert de compétence aurait pour conséquence de supprimer l'emploi du chauffeur actuel. De plus, la commune ne pourrait plus utiliser le car pour d'autres activités (piscine, cantine scolaire).

Monsieur MAISONS demande si une étude a été faite. Il pense qu'il faut tenir compte du vieillissement de notre car.

Monsieur le Maire répond que financièrement, aucune solution n'est plus avantageuse que l'autre, compte-tenu du taux de subvention (80%) pour les transports scolaires.

Le conseil municipal se prononce en faveur de la conservation de cette compétence. Monsieur MAISONS s'abstient.

DECISIONS MODIFICATIVES SUR BUDGET COMMUNAL

1° Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser l'encaissement du prêt ARSI n° 322 imputé à tort à l'article 1323 en 2007.

En conséquence il convient d'inscrire une somme de 12 887 €, en dépense, à l'article 1323 (OI) pour annuler la recette imputée à ce compte et d'inscrire ce même montant, en recettes, à l'article 16873 (OI).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote la Décision Modificative suivante :

En dépenses d'investissement : Article
1323 (OI): 12 887,00 €,

En recettes d'investissement : Article
16873 (OI) : 12 887,00 €

2° Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder par voie de décision modificative à l'inscription de crédits supplémentaires sur le budget 2013 de la commune pour permettre de régler les cotisations CNRACL du 4^{ème} trimestre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante :

Article 6453 (cotisations retraite): +
3 210,00 €

Article 60623 (alimentation) : - 3 210,00 €

INDEMNITES 2013 TRESORIER DE CHATEAUNEUF

Le conseil décide de porter le taux d'indemnité du trésorier au niveau de l'année dernière, soit 60 % , pour l'année 2013.

QUESTIONS DIVERSES

Fond de concours

La communauté de communes du Thymerais souhaite que le conseil municipal prenne une décision d'acceptation de la somme versée au titre du fonds de concours par la CCT. Accord à l'unanimité.

Subvention

Demande de subvention fonds de péréquation : le conseil autorise Monsieur le Maire à demander une subvention sur le fonds départemental de péréquation pour les dépenses d'investissements réalisées au cours de l'année 2013.

Le prix des repas à la cantine scolaire n'est pas affecté par l'augmentation de la TVA au 1^{er} janvier 2014.

Les radars pédagogiques dont la CCT a décidé l'acquisition vont arriver. L'un d'eux est attribué à Maillebois.

La petite Boutique

La Petite Boutique rencontre un réel succès à Blévy. Deux des bénévoles qui tenaient la boutique dans la semaine ont retrouvé du travail, donc il y a des difficultés pour assurer l'ouverture en semaine. Pas de problème pour les week-ends. Une personne en contrat aidé a été recrutée à l'essai du 15 décembre 2013 au 15 janvier 2014 par la commune (20 h par semaine ; coût mensuel 300 €).

Cette embauche a été rendue possible par le départ de Monsieur ANDRIEU (personnel technique) dont le coût mensuel était de 1 340 € charges incluses.

Sur la demande d'habitants de Maillebois, M. le Maire pense qu'il serait possible de reconvertir l'arsenal pour ouvrir une boutique similaire. Il faudrait installer une porte-fenêtre respectant le cintre de briques. Son coût serait de 3 500 €, selon un devis réalisé.

Il y a davantage de passage à Maillebois qu'à Blévy, outre la présence de la mairie, de la poste, du café-tabac et du cabinet médical.

M. Adrien DALLUZ va réaliser une étude à Maillebois afin de connaître l'intérêt des habitants pour ce projet.

Madame GIRARD pense que les travaux ne se résumeront pas à l'installation d'une fenêtre. Lors de gros orages, l'eau y pénétrerait.

Monsieur MAISONS pense qu'il faut faire une étude. Monsieur MAISONS fait observer qu'à Blévy, c'est une association qui gère la Petite Boutique, mais c'est la commune qui supporte le coût de l'employée. Il ne comprend pas l'articulation.

M. le Maire répond que c'est un service à l'essai, offert aux habitants pour 300 €.

Le financement des travaux de l'arsenal de Maillebois peut être dégagé par une réaffectation des sommes prévues au budget pour la réfection des tombes anciennes de Maillebois autour de l'église (14 000 € prévus au budget). Il pense qu'il est prioritaire de répondre aux demandes des vivants.

Madame HARDY voudrait un projet complètement chiffré. Monsieur ALLEAUME pense que c'est aller un peu vite, et qu'il faudrait d'abord voir les commerçants en place.

M le Maire répond qu'à Blévy, c'est le boulanger de Tréon qui faisait une tournée qui livre. Il vend beaucoup plus de pain.

Concernant l'Arsenal de Maillebois, la commune ne perdrait rien, car elle demeurerait propriétaire de locaux améliorés.

Monsieur MAISONS, rappelant que les finances de la commune sont tendues, estime qu'il n'y a pas de raisons que d'autres associations ne bénéficient pas d'une aide similaire.

Monsieur CARÉ pense que le projet représente un coût global de 10 à 15 000 €, en raison des exigences

M. FAVRIL (représenté par Mme GIRARD) ne prend pas part au vote.

Mme GIRARD, M. ALLEAUME et MAISONS s'opposent.

Mme HARDY s'abstient.

Le Conseil municipal donne son accord à la majorité de 7 contre 3. Contre : Mme Girard, M. Alleaume, M. Maisons,

abstentions : Mme Hardy Françoise, M. Alain Favril

Indemnités des élus

Monsieur le Maire rappelle que les impôts n'ont pas augmenté depuis six ans. Cependant, une charge importante se profile pour la commune, à savoir la réforme des rythmes scolaires, dont le coût peut être estimé à 25 000 € en année pleine.

Afin de réaliser des économies pour anticiper cette charge, il propose au conseil municipal de supprimer les indemnités aux élus.

La suspension pour les trois premiers mois de 2014 permettrait de financer, en partie la réforme des rythmes scolaires sur 2014 à hauteur de 7 000 €.

Cela concerne le maire, les maires délégués, et les adjoints.

Christian MAISONS estime cette proposition curieuse. Ce ne sont pas les élus qui doivent financer les transferts de charges de l'État aux collectivités locales.

Le conseil municipal n'approuve pas cette proposition par 8 voix contre.

La proposition du Maire est rejetée.

Monsieur le Maire informe le conseil que la population totale telle que fixée par l'INSEE

415 BLÉVY

320 MAILLEBOIS

253 DAMPIERRE

En conséquence, pour les prochaines élections municipales, les modalités des scrutins antérieurs s'appliquera (candidatures individuelles, listes complètes ou incomplètes, panachage, pas d'obligation de parité, etc.). En revanche, les électeurs des trois communes voteront pour tous les conseillers. Le dépôt des candidatures sera obligatoire.

dépôt des candidatures sera obligatoire.

Par ailleurs, il informe le conseil du rattachement de la commune de Maillebois au canton de Saint-Lubin / Senonches / La Ferté-Vidame.

Du fait de l'intégration de la commune à Dreux Agglo, de nouvelles modalités de ramassage interviendront en cours d'année (ramassage du verre et du papier en porte à porte).

Tour de table

Sur question de M. MAISONS, M. le Maire indique que le budget pourtant serré n'a pas rencontré de difficultés de réalisation.

Monsieur Alleaume aurait voulu avoir un compte rendu sur la rentrée des classes. Réponse par Mme CHIRON (87 élèves au total : 13 PS, 7 MS, 10 GS, 10 CP, 14 CE1, 12 CE2, 11 CM1, 10 CM2). Il demande quand la commission scolaire se réunira. Réponse : en janvier. Les institutrices ont fait des propositions d'horaires. Le conseil d'école a approuvé ces propositions.

Une personne voudrait ouvrir bénévolement l'église de Blévy. Monsieur Alleaume demande pourquoi cela n'est pas possible. Monsieur le Maire souhaite qu'une demande écrite lui soit adressée.

Réunion du SITED : quorum pas atteint. 75 communes se retirent. 39 restent au syndicat.

Les coupons passeront à 102 € hors taxes outre TVA à 10 %.

Le conseil municipal se déclare favorable à continuer à prendre en charge la moitié de ces sommes.

Monsieur CARÉ informe le conseil qu'EDF EN a sollicité la mise en place d'un raccordement en eau potable pour les vestiaires du personnel de la centrale photovoltaïque (ancien poste de sécurité), à partir du réseau communal (rue de la Base à Dampierre). Ce raccordement se ferait sans frais pour la commune.

À l'occasion de cette demande, il a demandé au responsable du site de régler le problème d'évacuation des eaux pluviales afin de faire cesser les inondations de certaines maisons à La Verdière en cas de fortes pluies.

Les travaux de désamiantage sont terminés sur la base.

Vous êtes cordialement invités le



SAMEDI 18 JANVIER 2014

à la salle polyvalente de MAILLEBOIS

à partir de 18 H 00

Pour :

Les vœux du Maire

et du Conseil Municipal

Présentation des nouveaux habitants

La Galette des Rois



Réservation obligatoire avant le 13 janvier 2014

Par téléphone au 02.37.48.17.35, ou par renvoi de ce coupon

à la Mairie de MAILLEBOIS



Monsieur, Madame, - - - - -

Nombre de personnes- - - - -

Seront présents le samedi 18 janvier 2014

INSCRIPTION OBLIGATOIRE